

AUTONOMIE ET RESPONSABILITE :

L'équipe « *Garde Forestière Régionale* » est placée sous l'autorité hiérarchique du Directeur et en lien technique avec l'équipe « Ambassadeurs du Parc » (composée de 4 agents).

L'encadrement fonctionnel de l'équipe et l'intermédiaire avec le supérieur hiérarchique est assuré par l'ambassadeur chargé de la coordination des Ambassadeurs et Gardes régionaux forestiers.

L'ensemble de l'équipe contribue aux outils de suivis.

FORMATION – DIPLOMES REQUIS

- Niveau BTS ou BPJEPS et/ou expérience dans le domaine de la sensibilisation, conflits d'usages,
- **PERMIS B indispensable** (conduite quotidienne sur routes de moyenne montagne),
- Le PNR met à disposition des véhicules de service et téléphones pour les missions de l'agent,

CONDITIONS

- Être majeur et âgé de moins de 26 ans pour répondre aux critères du dispositif mis en place par la Région Provence Alpes Côte d'Azur.
- Temps de travail : temps complet sur la base de **35h/semaine**, rythme hebdomadaire variable, planning connu à l'avance.
- **Travail les week-ends et jours fériés ; jours de repos dans la semaine.**
- Lieu de travail : Les quatre binômes seront localisés sur différents secteurs du territoire dans des communes encore à confirmer.
- Rémunération : SMIC + Indemnité de chaussures et de petit équipement 65 € + indemnité de congés payés versée en fin de mission + tenue de travail fournie.
- Type de poste : contrat à durée déterminée de 2 mois pour accroissement saisonnier d'activités.
- **Dates du contrat : du lundi 22 juin 2026 au lundi 31 août 2026.**

CANDIDATURE

Lettre de motivation et CV à adresser par mail uniquement à l'adresse : recrutement@pnr-prealpesdazur.fr en indiquant en objet : « **recrutement Garde Régionale Forestière 2026** » avant le lundi 23 février 2026 soir.

Les entretiens de recrutement auront lieu le vendredi 20 mars 2026.

Appel à candidatures

8 agents « de sensibilisation au risque incendie, à la fragilité des patrimoines et aux bonnes pratiques »

(dans le cadre du dispositif « Garde Forestière Régionale » financé par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur)

CONTEXTE

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional (PNR) des Préalpes d'Azur a été créé le 30 mars 2012 à la suite d'une concertation locale de plusieurs années et d'une volonté de dynamiser les activités économiques autour de la préservation et de la mise en valeur des patrimoines du territoire. En effet, le territoire possède des patrimoines naturels, culturels et paysagers exceptionnels mais fragiles. Ils sont menacés par un déclin des activités économiques au Nord du territoire et par une pression résidentielle et de loisirs plus au Sud et à l'Est. L'enjeu majeur est d'allier développement local et préservation des patrimoines dans ce contexte.

Le Syndicat Mixte du PNR des Préalpes d'Azur a pour mission d'assurer la cohérence et la coordination des actions de protection, mise en valeur, gestion, animation, développement, menées par les signataires de la Charte (partagée par 48 communes, 4 intercommunalités, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Département des Alpes Maritimes et l'Etat) et leurs partenaires.

Dans le cadre de sa stratégie de protection et de valorisation des espaces naturels, la Région a engagé en 2018 le plan « *Guerre du Feu* », fondé sur trois principes structurants : Prévenir, Combattre et Reconstruire. Ce dispositif mobilise chaque été 250 Gardes Régionaux Forestiers afin de renforcer la prévention du risque incendie, d'accompagner les acteurs territoriaux dans leurs missions d'information et de sensibilisation, et de contribuer à la surveillance des massifs forestiers. En intégrant ce dispositif, vous participerez pleinement à l'effort régional visant à préserver durablement le patrimoine forestier menacé par les incendies.

Le Parc propose de déployer 8 gardes sur le territoire répartis en 4 binômes sur 4 secteurs différents, le bureau de chaque binôme étant délocalisé au sein du secteur concerné :

- Terre de Siagne,
- Massif du Cheiron et plateaux karstiques,
- Les Baous,
- Le Bassin versant de l'Estéron.

MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES

Chaque agent aura pour mission en articulation avec le dispositif « Ambassadeurs » :

1. Prioritairement :
 - D'informer et de sensibiliser les publics rencontrés : habitants, promeneurs, pratiquants d'activités de pleine nature,
 - D'assurer la prévention incendie sur le terrain, dans la limite de leurs moyens (feux de camp, fumeurs...). Le risque incendie est particulièrement élevé sur le territoire du Parc, largement couvert de forêts méditerranéennes,
 - De participer à la réalisation du bilan de l'opération en fin de mission et fournir des rapports quotidiens.
2. D'observer le territoire (suivi de la fréquentation, éco-veille, etc.),
3. De renseigner sur le territoire et l'outil Parc naturel régional ;
4. De promouvoir les activités de découverte respectueuses de l'environnement, la diversité et la richesse des patrimoines à découvrir ;

Cette sensibilisation s'effectuera sur sites naturels ou à l'occasion d'évènements rassemblant un large public.

5. De participer à une session de formation **obligatoire** organisée par la Région Sud qui se déroulera à Gardanne (13) du 22 au 26 juin 2026, sur les sujets suivants :
 - secourisme,
 - organisation institutionnelle de la prévention et de la lutte contre les feux de forêt,
 - bons réflexes à adopter et à transmettre, technique de médiation.

CONNAISSANCES, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR ETRE :

6. Capacité de travail en binôme mixte,
7. Bonne condition physique exigée, résistance à l'effort et à la chaleur et capacité de travail en extérieur,
8. Goût pour la communication et aisance dans le contact envers différents publics, capacité à les aborder y compris dans un contexte de conflits d'usages,
9. Sensibilité à l'environnement,
10. Aptitude au travail en bureautique, et à la remontée d'informations statistiques ou administratives,
11. Rigueur, ponctualité et dynamisme.